



Cahier des résolutions
l'Assemblée générale annuelle du Plan conjoint des
producteurs de volailles du Québec
2024



TABLE DES MATIÈRES

TAXE CARBONE.....	3
TRANSACTIONS FAMILIALES ACCESSIBLES.....	4



RÉSOLUTION 1

TAXE CARBONE

- CONSIDÉRANT** Que le gouvernement fédéral a imposé une taxe carbone sur les énergies fossiles et qu'elle augmentera dans les prochaines années;
- CONSIDÉRANT** Que les fermes n'ont pas toutes accès à l'électricité ou à d'autres alternatives;
- CONSIDÉRANT** Que les fermes n'ont pas un accès au fonds vert au même niveau que les montants perçus de cette taxe;
- CONSIDÉRANT** Que cette taxe n'est pas tout intégrée dans le prix payé aux éleveurs;
- CONSIDÉRANT** Que plusieurs groupes spécialisés ont entrepris des actions auprès du gouvernement dans ce dossier.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle de demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- D'intervenir auprès du gouvernement afin d'exonérer les fermes de la taxe carbone.
- D'appuyer les actions des autres groupes spécialisés dans leur démarche.



RÉSOLUTION 2

TRANSACTIONS FAMILIALES ACCESSIBLES

- CONSIDÉRANT** Que lors de précédentes décisions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), il a été spécifié que le quota ne doit pas servir d’outil de commerce;
- CONSIDÉRANT** Que les transactions familiales (transactions et locations de quotas et de bâtisses) ne sont pas des outils de commerce;
- CONSIDÉRANT** Que les dispositions spécifiques pour la famille immédiate ont comme objectif de favoriser la pérennité des fermes familiales;
- CONSIDÉRANT** Que favoriser les transactions familiales permet aux jeunes de la relève de s’établir et d’acquérir leur entreprise dans une production difficile d’accès.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle de demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- De défendre les droits et privilèges des dispositions spécifiques à la famille et d’en tenir compte dans le cadre de futures modifications réglementaires.